

PROVISOIRE

E/2007/SR.22
17 mars 2009

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Session de fond de 2007
Segment de coordination

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 22ème SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le vendredi 6 juillet 2007 à 15 heures

Président : M. DAVIDE (Philippines) (Vice-Président)

SOMMAIRE

Le rôle du système des Nations Unies dans la promotion du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous

Présentation du Rapport du Secrétaire général sur le thème du segment de coordination

Réunion-débat : " Panoplie d'outils en vue de généraliser l'emploi et le travail décent »

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un memorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

GE.07-62079 (F) NY.07-52943 (F)

En l'absence de M. Čekuolis (Lituanie), M. Davide (Philippines), vice-président, reprend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 15.

Le rôle du système des Nations Unies dans la promotion du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous (E/2007/49 et E/2007/76)

Le Président, ouvrant le débat consacré aux questions de coordination, remercie le Secrétariat d'avoir fourni au Conseil deux documents analytiques utiles relatifs aux thèmes de discussion : « Le rôle du système des Nations Unies dans la promotion du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous » (E/2007/49) et « Le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265 de l'Assemblée générale » (E/2007/76). Le rôle central que jouent les objectifs du plein emploi et d'un travail décent pour tous dans la réalisation des objectifs en matière de développement acceptés par la communauté internationale a été affirmé lors Sommet mondial de 2005 et réitéré dans la déclaration ministérielle adoptée par le Conseil en 2006. Dans le cadre de son débat consacré aux questions de coordination, le Conseil a eu l'occasion d'évaluer le rôle du système des Nations Unies dans ce contexte, ainsi que les orientations qu'il serait susceptible de donner quant aux mesures susceptibles de promouvoir la réalisation de ces objectifs.

Les Nations Unies ont d'ores et déjà adopté d'importantes mesures visant à promouvoir le plein emploi et un travail décent pour tous dans la formulation des politiques de développement : à l'échelle mondiale, par le biais de la Commission du développement social et de la Commission de la condition de la femme; à l'échelon régional, par le biais des commissions régionales des Nations Unies; et, au plan national, par l'intégration de l'objectif de l'emploi et du travail décent aux programmes d'action nationale de plusieurs organisations du système. D'autres initiatives de collaboration sont en cours, qui concernent les liens entre les divers domaines d'action afférents à la promotion de l'emploi et d'un travail décent, ainsi celle relative au thème de la présentation à venir, lancée par l'Organisation internationale du

travail (OIT) en coopération avec d'autres institutions des Nations Unies, des institutions financières internationales et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en vue de favoriser une meilleure compréhension des liens entre croissance, investissement et emploi. Lors de la présente séance, le Conseil a eu la possibilité de formuler des recommandations spécifiques quant à la manière dont le système des Nations Unies pourrait inscrire les objectifs de l'emploi et d'un travail décent dans ses programmes et activités et contribuer à placer ces objectifs au cœur même des stratégies nationales de développement.

S'agissant de son deuxième thème, le Conseil s'efforce depuis des années de promouvoir une vision globale du développement économique et social, qui tienne compte des liens et des synergies potentielles entre les divers objectifs et résultats des principaux sommets et conférences. Compte tenu de la nécessité évidente d'une meilleure coordination s'agissant des objectifs des Nations Unies en matière de développement, le Conseil a été appelé à jouer un rôle actif à ce chapitre, en recherchant les moyens de favoriser une collaboration plus étroite et davantage de synergies s'agissant de l'action des divers organes du Conseil, ainsi qu'en s'interrogeant sur la manière dont il pourrait au mieux jouer son rôle d'orientation en vue de faciliter l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies. Ses débats consacrés aux questions de coordination et dans le cadre d'autres segments devraient également tenir compte du contexte plus général des nouvelles fonctions du Conseil, à savoir l'Examen ministériel annuel et le Forum de coopération pour le développement, qui s'inscrivent dans le même processus.

Présentation du Rapport du Secrétaire général sur le thème du segment de coordination

Présentant le Rapport du Secrétaire général (E/2007/49) au nom du Secrétaire général adjoint au développement économique, **M. Seth** (Directeur, Division de soutien et de coordination du Conseil économique et social) rappelle que la Déclaration ministérielle adoptée en 2006 reconnaît que la promotion d'un plein emploi productif et d'un travail décent pour tous constitue un défi complexe à relever, qui fait intervenir un vaste éventail de politiques

économiques et sociales et nécessite l'intervention d'une palette d'acteurs différents, et notamment du système des Nations Unies. Les délibérations du Conseil ont pour but de donner au système des Nations Unies des orientations sur la manière dont il convient de poursuivre l'objectif visé.

Le rapport du Secrétaire général (E/2007/49) met en exergue trois aspects de l'action du système des Nations Unies dans ce domaine. Premièrement, il évoque les initiatives de politique générale actuellement lancées par le système, notamment l'action des commissions techniques. Deuxièmement, il décrit la manière dont ces différentes initiatives favorisent la réalisation des objectifs de l'emploi productif et du travail décent au niveau mondial, régional et national, notamment grâce à une série d'activités des entités du système des Nations Unies visant à inscrire ces objectifs dans leurs politiques, programmes et opérations dans le cadre d'efforts nationaux connexes. Troisièmement, il recense les difficultés rencontrées par le système des Nations Unies pour inscrire ces objectifs dans un cadre d'action global de ses activités, notamment en améliorant le contenu en emplois des diverses stratégies et mécanismes nationaux (tels que les bilans communs de pays (BCP), le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et la Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP)) et en veillant à ce que les entités du système des Nations Unies adoptent des cadres d'action qui facilitent l'intégration de ces objectifs à leur action.

Enfin, le rapport formule un certain nombre de recommandations sur les moyens de renforcer le rôle des commissions techniques et régionales des Nations Unies dans l'évaluation de l'incidence de leurs politiques sur la réalisation des objectifs en matière d'emploi et de travail décent, ainsi que sur les moyens de faciliter la mise en commun d'informations, de compétences et de connaissances entre les organisations du système des Nations Unies en vue de promouvoir une compréhension commune des différents aspects du programme de travail décent, et d'inciter à une coopération à l'échelon national. Il souligne notamment le rôle du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) s'agissant de faire des objectifs et priorités en matière de travail décent un cadre de programmation au niveau national.

La réunion est interrompue à 15 h 25 et reprend à 16 heures.

Réunion-débat : « Panoplie d'outils pour généraliser l'emploi et le travail décent »

Le Président déclare que, dans le cadre de ses efforts en vue de donner suite à la déclaration ministérielle de 2006, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a décidé, par l'intermédiaire de son Comité de haut niveau sur les programmes, de favoriser la mise au point d'une panoplie de mesures garantissant la prise en compte généralisée des objectifs de plein emploi et de travail décent sous la direction de l'OIT, initiative qu'il a adoptée à l'occasion de sa session de fond d'avril 2007.

Ce guide intitulé « Panoplie de mesures garantissant la prise en compte généralisée des objectifs de plein-emploi et de travail décent » a pour but d'encourager les institutions à tenir pleinement compte des répercussions de leurs stratégies, de leurs politiques, de leurs programmes et de leurs activités sur l'emploi et le travail décent, à favoriser une plus grande cohérence et davantage de synergies entre les politiques des différents organismes des Nations Unies et à renforcer leur rôle dans la promotion de l'emploi et du travail décent. La réunion-débat offre aux institutions du système des Nations Unies l'occasion, non seulement de faire état des progrès qu'elles ont accomplis dans le recensement et dans la sélection de leurs propres outils fondés sur les connaissances, réseaux et bonnes pratiques, mais aussi de s'informer des initiatives futures envisagées pour que la Panoplie d'outils serve efficacement de plate-forme interactive de mise en commun de connaissances et de compétences.

M^{me} Ducci (Organisation internationale du travail), s'exprimant au nom du Directeur général de l'Organisation internationale du travail, déclare que la Panoplie d'outils garantissant la prise en compte généralisée des objectifs de plein-emploi et de travail décent a été conçue en vue de maximiser les répercussions sur l'emploi et le travail décent des politiques, programmes et activités à l'échelle du système multilatéral. Reconnaisant l'excellente coopération dont l'OIT a bénéficié avec le CCS, la Banque mondiale (BM), le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation internationale du travail à l'occasion de la mise au point de cette

Panoplie, M^{me} Ducci précise que l'initiative doit viser la cohérence des efforts engagés pour promouvoir l'emploi et le travail décent, deux concepts dont les États ont reconnu qu'ils sont inextricablement liés à la réalisation de l'Objectif du millénaire pour le développement relatif à l'éradication de la pauvreté et de la faim. La Panoplie d'outils, qui correspond à une nouvelle méthode de travail faisant intervenir la convergence des organisations sur un seul thème transversal, doit d'abord être utilisée par les institutions du système multilatéral à des fins de conseil sur les politiques à suivre, de recherche et d'exploitation, mais elle constitue une base de connaissances collectives qui sera, au bout du compte, directement utile aux États.

M. Kjørven (Administrateur adjoint et Directeur du Bureau des politiques de développement, Programme de développement des Nations Unies (PNUD), notant que l'emploi constitue le chaînon manquant entre croissance économique et réduction de la pauvreté, déclare que le PNUD a oeuvré en collaboration avec l'OIT en vue d'analyser les liens entre emploi, croissance et réduction de la pauvreté. Des études de cas sur les stratégies d'emploi pour la réduction de la pauvreté ont été menées dans plusieurs régions, contribuant de manière importante aux débats et aux dialogues sur les politiques et à l'intégration des stratégies d'emploi aux plans de développement nationaux. En outre, des initiatives spécifiques ont permis d'intégrer les questions d'emploi aux plans de développement nationaux grâce à une action sur les politiques macroéconomiques favorables aux pauvres. Le PNUD travaille actuellement avec l'OIT sur un projet visant à intégrer l'objectif du travail décent aux programmes nationaux des Nations Unies.

Le PNUD a participé aux premières étapes de la mise au point de la Panoplie d'outils, plus particulièrement s'agissant de la question de la création d'emplois suite à un conflit et des partenariats public-privé. La Panoplie est en cours d'expérimentation dans un certain nombre de pays latino-américains, dans le cadre de l'intégration de l'objectif du travail décent aux programmes nationaux. Le PNUD lui-même s'efforce de mettre au point des instruments et des outils de diagnostic et de méthodologie en matière d'emploi visant à intégrer les stratégies d'emploi à des stratégies de croissance inclusives et à des programmes de réduction de la pauvreté.

Il faut espérer que l'initiative de la Panoplie d'outils favorisera une généralisation de la prise en compte des questions d'emploi et de travail décent à l'échelle plus globale du système des Nations Unies et qu'elle donnera lieu, en temps et en heure, à d'autres applications et initiatives parallèles.

M. Masuku (Directeur de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Bureau de liaison de Genève) déclare que, conformément au mémorandum d'accord signé en 2004 entre la FAO et l'Organisation internationale du travail visant la création d'emplois ruraux décents et productifs dans le secteur agricole et dans les industries non agricoles, la FAO a participé à la mise au point de la Panoplie d'outils, et un certain nombre de ses observations ont été reprises dans la version finale. La FAO s'intéresse tout particulièrement à la question de l'égalité entre les sexes et de la lutte contre le travail des enfants dans l'agriculture, puisqu'elle a été l'une des organisations internationales à signer la Déclaration d'intention sur la coopération contre le travail des enfants dans l'agriculture. La Panoplie d'outils constitue l'occasion de faire le point des activités de la FAO en matière de création d'emplois et de travail décent, afin de préparer la nouvelle stratégie de son Organisation visant à améliorer les possibilités d'emplois dans les secteurs ruraux agricoles et non agricoles et à sensibiliser à la nécessité de promouvoir un travail rémunérateur et des conditions d'emploi plus équitables.

La Panoplie d'outils sera utilisée afin de former le personnel et, plus globalement, pour intégrer la question de l'emploi rural décent à l'action de l'Organisation. La FAO espère pouvoir mettre au point des programmes conjoints au sein de certains pays pilotes, ainsi, dans ceux où des équipes du système des Nations Unies ont été créées. Elle compte par ailleurs développer, en coopération avec l'OIT et d'autres institutions, des indicateurs et des outils devant permettre d'évaluer les effets de son action dans les zones rurales, en particulier eu égard à la pauvreté, aux moyens de subsistance et à la sécurité alimentaire, conformément à son mandat principal et au premier Objectif du millénaire pour le développement. Enfin, M. Masuku relève que la FAO et l'OIT préparent un site Internet conjoint sur lequel seront diffusées des informations sur leurs efforts de collaboration.

M^{me} Weber-Mosdorf (Sous-directeur général, Développement durable et milieux favorables à la santé, Organisation mondiale de la santé) déclare que

l'OMS, qui a collaboré depuis longtemps déjà avec l'OIT et d'autres organisations dans le domaine de la santé au travail, se félicite de cette occasion de collaboration en vue de promouvoir l'objectif du travail décent. Le Plan mondial d'action pour la santé des travailleurs (2008-2017) récemment adopté par l'Assemblée mondiale de la santé fournit le cadre nécessaire à cette collaboration. Elle relève que moins de 17 pour cent de la population active mondiale, et moins de 10 pour cent dans les pays en développement, ont accès à des services de santé au travail. Plus de 2 millions de personnes auraient perdu la vie du fait d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, 270 000 auraient subi des blessures et 160 000 seraient tombées malades, d'après des estimations probablement trop prudentes. Le recours au travail des enfants constitue une source d'inquiétude particulière : 350 millions d'enfants de 5 à 17 ans travaillent dans le monde, dont 107 millions dans des endroits dangereux.

L'OMS et ses partenaires internationaux pourraient contribuer à l'amélioration de la santé au travail par le biais de l'objectif du travail décent. Il faut notamment prévoir le renforcement des systèmes de santé et une meilleure prise en charge des soins de santé pour les travailleurs, en particulier dans les pays en développement où nombreux sont ceux qui travaillent dans le secteur informel, avec peu ou pas d'avantages sociaux. Elle note par ailleurs que la Commission internationale de la santé au travail (CIST), initiative conjointe de l'OMS et de l'OIT, prodigue ses conseils aux pays en développement sur les services élémentaires de santé au travail, notamment une amélioration de l'accès à ces services pour les groupes vulnérables comme les travailleurs dans le secteur des mines ou de l'agriculture. En coopération avec l'OIT, l'OMS fait également campagne pour répondre aux problèmes que posent les grandes maladies professionnelles – par exemple, l'exposition à l'amiante ou l'hépatite B. A titre d'exemple de pratique exemplaire dans le domaine de la prévention des dangers sur le lieu de travail, on peut citer la Boîte à outils mise au point par l'OMS et l'OIT pour contrôler l'exposition aux risques chimiques, destinée à aider les petites et moyennes entreprises à évaluer les dangers et à prendre des mesures de gestion du risque, ce qui est particulièrement important pour les migrants, les enfants et les femmes qui travaillent.

Le lieu de travail est un bon endroit pour promouvoir la santé publique en général, grâce à des

mesures de conseils diététiques, d'aide à l'emploi, de lutte contre les addictions et de prévention et de traitement des maladies transmissibles. Quant aux établissements de santé eux-mêmes, ils sont potentiellement dangereux, et aucun effort ne doit être ménagé pour garantir aux personnes qui y travaillent un environnement sûr du point de vue de la santé. Elle souligne que l'investissement dans le secteur de la santé peut contribuer à la croissance économique, notamment dans les pays en développement, où ce secteur est toutefois frappé par un taux élevé de migration des professionnels de la santé.

La création d'emplois joue un rôle important dans la mesure où elle permet de dégager les recettes nécessaires à la satisfaction des besoins en eau et en énergie des pays en développement et au financement des programmes plurisectoriels visant à aider les femmes chefs d'entreprises. Elle permet de contribuer à rompre le cercle vicieux de la maladie, des problèmes de santé et de la pauvreté. L'oratrice rappelle que 2,4 milliards de personnes dans le monde n'ont accès ni à l'eau propre, ni à l'assainissement et que plus de 1,6 million de personnes en meurent chaque année. De plus, 3,2 milliards de personnes continuent de cuisiner avec des carburants solides, ce qui provoque 1,5 million de décès, essentiellement des femmes et 80 000 enfants.

L'économie mondiale a certes connu une formidable croissance, mais cette croissance a été inégale et ses effets n'ont pas toujours été positifs. La mondialisation comporte à la fois des avantages et des dangers, et il est du devoir des Nations Unies de veiller à ce que la croissance et la création d'emplois soient véritablement synonymes de travail décent pour tous.

M. Hayee (Pakistan) se félicite des séances d'information sur la Panoplie d'outils prévues à l'intention des États membres, notamment à New York. Il rappelle que de nombreuses régions du monde, comme l'Afrique, voient disparaître des emplois du fait de la chute de la production agricole liée à des facteurs comme le changement climatique et la désertification; par ailleurs, de nombreux pays en développement comptent d'importants effectifs de jeunes instruits auxquels on ne peut offrir que peu ou pas de débouchés de travail décent ou d'emploi productif. Étant donné que la Panoplie doit servir de prisme au travers duquel les institutions pourraient revoir leurs programmes de promotion de l'emploi et du travail décent, il demande si ces dernières comptent faire aux gouvernements de

quelconques recommandations sur la manière de relever les défis spécifiques auxquels ils sont confrontés.

M. Esteves (Portugal), intervenant au nom de l'Union européenne, remercie les panélistes de leurs intéressantes présentations sur la Panoplie. L'objectif du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous devrait être étendu à toutes les organisations du système des Nations Unies, notamment par le recours, le cas échéant, à la Panoplie d'outils de l'OIT. De même, les pratiques exemplaires déjà recensées constituent l'occasion d'uniformiser les démarches en vue d'une plus grande cohérence et d'une utilisation optimale des ressources.

Tout en se félicitant du principe du recours à la Panoplie comme d'un cadre et en appuyant sans réserves l'objectif du travail décent dans le contexte de l'éradication de la pauvreté, M. Esteves s'interroge néanmoins sur l'efficacité de cet outil à l'échelon national. Notant que la Panoplie vise pour l'instant principalement à aider les organisations à mieux conseiller les gouvernements, il estime important, lorsqu'elle sera plus largement utilisée au niveau national, de soigneusement tenir compte, dans le cadre du processus d'auto-évaluation, des enseignements tirés et des obstacles rencontrés. Quelle a été à cet égard l'expérience acquise jusqu'à présent?

Notant que la démarche mise au point dans le contexte de la préparation de la Panoplie pourrait être reprise pour d'autres aspects de l'effort en vue de promouvoir la cohérence des politiques et d'améliorer l'assistance apportée aux pays conformément aux mandats des différentes organisations, il demande aux panélistes de recenser, à la lumière de leur expérience, les autres domaines dans lesquels la méthodologie de la Panoplie pourrait être bénéfique. Le processus de suivi et d'évaluation du mécanisme de la Panoplie doit être permanent, et M. Esteves se félicite de la détermination de la FAO de continuer à élaborer, en collaboration avec l'OIT, des outils et des indicateurs d'évaluation. Il aimerait savoir comment des institutions comme le PNUD, la FAO et l'OMS envisagent les processus d'évaluation progressive et périodique et s'il est envisagé un calendrier plus général de suivi et d'évaluation en bonne et due forme sur le terrain.

M. MacDonald (Royaume-Uni) se déclare satisfait de la rapidité avec laquelle la Panoplie a été

mise au point, indiquant qu'elle pourrait constituer un outil précieux et un point de départ utile pour promouvoir la croissance de l'emploi et le travail décent. La démarche de l'OIT est la bonne, et sa délégation se réjouit d'être associée aux futurs efforts d'amélioration de cette Panoplie d'outils. Elle appuie les efforts actuels de suivi et d'évaluation sur le terrain de la Panoplie visant à l'améliorer, et il demande si des consultations à cet égard auront lieu au sein du Conseil exécutif de l'OIT.

Il ajoute que le mode d'emploi de la Panoplie pourrait être perçu comme excessivement complexe et qu'une note de synthèse pourrait s'avérer utile. Il redoute par ailleurs que, même si le préambule explique que la Panoplie doit être adaptée aux besoins nationaux spécifiques, la démarche du questionnaire donne l'impression qu'on attend des organisations et des pays qu'ils s'engagent de manière égale dans tous les aspects de la promotion du travail décent. Les panélistes seraient-ils d'accord pour reconnaître qu'institutions et pays doivent sérier et ordonner les activités et les politiques?

Sa délégation n'estime pas que productivité et emploi s'excluent l'une l'autre et considère que les gains de productivité constituent l'unique moyen d'améliorer les niveaux de vie à plus long terme. Toutefois, les indications sur la Panoplie semblent accorder davantage d'importance à la croissance de l'emploi. Il ne faudrait pas mettre l'accent sur la croissance de l'emploi en tant que telle, mais plutôt dans le contexte d'une amélioration de la productivité d'ensemble.

M^{me} Valle Álvarez (Observatrice pour le Mexique) déclare que tous les pays du monde ont pour responsabilité individuelle et collective de promouvoir les objectifs que constituent un travail et une rémunération décents, l'emploi productif, la liberté, la sécurité, la dignité et la protection sociale. Pour les pays en développement en particulier, il est important de faire de la qualité de la vie et du travail décent des composantes du développement humain, au lieu de promouvoir simplement revenu et consommation. Dans ce contexte, elle se demande si les besoins des travailleurs migrants en matière de travail décent et de soins de santé seront pris en considération dans le cadre des efforts internationaux de promotion du travail décent et de l'emploi productif.

M. Cevaya Álvarez (Observateur pour l'Argentine) déclare qu'il est important que les organisations internationales et le système des Nations Unies adoptent une démarche cohérente, tout en laissant aux institutions concernées la possibilité d'adapter leurs mandats à l'objectif de l'emploi productif et du travail décent. Si la Panoplie est le premier instrument pratique d'évaluation des progrès accomplis au chapitre de la promotion du travail décent, il se demande si l'on a, d'ores et déjà, tiré quelque conclusion que ce soit sur l'efficacité des efforts déployés en vue d'améliorer la cohérence et sur la manière de renforcer la cohérence et la coordination dans l'avenir.

M. Benfreha (Algérie) se félicite de la mise au point de la Panoplie et souligne que la réalisation de l'objectif du travail décent et de l'optimisation de l'emploi productif passe par une démarche intégrée et multidisciplinaire. Il existe un lien direct entre multiplication des débouchés d'emploi et réduction de la pauvreté, et il se demande si la mise en oeuvre de la Panoplie sur le terrain reflétera la nécessité de donner la priorité à la création d'emplois.

M. Lawal (Observateur pour le Nigeria) convient avec le représentant du PNUD que l'emploi constitue le chaînon manquant des efforts de promotion de la croissance économique et de lutte contre la pauvreté. Dans ce contexte, il souligne l'importance des dispositifs de micro-crédit pour aider les pauvres, et il demande des renseignements supplémentaires sur les efforts déployés par les diverses organisations pour promouvoir les structures de micro-crédit, notamment en Afrique.

M. Stenvold (Observateur pour la Norvège) déclare que la Panoplie constitue un exemple encourageant de bonne volonté politique et de collaboration au sein du système des Nations Unies dans la mise en oeuvre de priorités telles que l'objectif du travail décent. Elle devrait contribuer à un renforcement de la cohérence entre les institutions et les gouvernements, conformément à l'esprit de réforme du système. Il se pose la question de savoir quelles sont les mesures envisagées pour veiller à ce que la Panoplie soit effectivement utilisée par les institutions et par les gouvernements, et à quel moment et de quelle manière son efficacité sera évaluée.

M. Dragnich (États-Unis) se déclare favorable au concept de la Panoplie et se félicite de ses objectifs,

notamment la promotion de l'entrepreneuriat et la création d'un environnement favorable à l'entreprise, puisqu'il faut d'abord créer un emploi avant de pouvoir en faire un travail décent. Sa délégation travaille avec le PNUD et le Groupe de travail des Nations Unies pour le développement (UNDG) en vue de lancer une nouvelle initiative sur l'innovation et l'entrepreneuriat; elle a par ailleurs tenu de récentes consultations avec le Programme focal de l'OIT de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises (SEED), à Genève, dans l'optique d'une future collaboration sur ce point. Il se déclare favorable à tous les efforts possibles en vue de développer l'entrepreneuriat, y compris au niveau national.

M. Baruti (République Unie de Tanzanie), soulignant l'importance du lien avec l'éducation et la formation lorsqu'on parle travail décent et éradication de la pauvreté, insiste sur la nécessité de donner aux pays les moins avancés les moyens d'agir et de les aider à développer leurs secteurs de l'éducation et de la formation. Outre l'enseignement primaire universel, il est essentiel de faire de l'enseignement secondaire universel un point clé de l'objectif du travail décent. Il signale que le gouvernement tanzanien s'est fixé pour but de créer 1 million d'emplois d'ici 2010, objectif que les pouvoirs publics comptent atteindre en se concentrant sur des domaines tels que le micro-crédit et la micro-finance, en reliant les secteurs de l'emploi formel et de l'emploi informel et en augmentant la productivité agricole.

M. Kjørven (Programme de développement des Nations Unies), faisant référence aux remarques du représentant du Pakistan, déclare que les propositions aux gouvernements seraient normalement propres à un pays, puisque les défis varient d'un pays à l'autre. Il souligne que le PNUD s'efforcera de travailler en étroite collaboration avec le gouvernement et les partenaires du système des Nations Unies pour examiner les solutions envisageables afin de répondre aux défis de l'emploi dans un pays donné. Le PNUD compte fixer son attention sur l'interface entre commerce et emploi, notamment sur la manière de promouvoir une croissance plus inclusive et plus créatrice d'emplois, de même qu'il entend agir dans le domaine du micro-crédit et de la micro-finance afin de faciliter l'accès au capital nécessaire à l'expansion des entreprises et, ainsi, permettre l'emploi d'un plus grand nombre de personnes.

Faisant référence à l'ambitieux programme visant la création d'un million d'emplois mentionné par l'orateur précédent, il note que les défis qui se posent dans un pays comme la Tanzanie consistent notamment à encourager les activités économiques susceptibles de créer des emplois et à nouer des liens entre économie formelle et informelle, tout en rendant les droits de propriété plus accessibles aux entrepreneurs informels.

Il ajoute qu'il est encore trop tôt pour évoquer les éventuels enseignements tirés de l'application de la Panoplie, mais que les progrès à ce chapitre seront scrupuleusement suivis par toutes les institutions. Celles-ci feront bientôt un rapport sur ce processus. Quant à la manière dont la Panoplie sera généralisée par la suite, il déclare que le PNUD s'est engagé à la mettre en oeuvre à l'échelon national et que le soutien des États membres faciliterait grandement cette tâche.

Faisant allusion aux observations du représentant du Royaume-Uni, il convient de la nécessité d'insister comme il se doit sur la question de la productivité, et souligne que le PNUD ne recommande pas l'adoption de programmes d'emplois subventionnés. Conscient du fait qu'une croissance forte n'entraîne souvent qu'une très faible création d'emplois, le PNUD a mis l'accent sur la notion de croissance de qualité. Il convient également de tenir compte de la différence structurelle fondamentale entre les pays dotés en majorité d'une économie formelle et ceux dans lesquels l'économie officielle ne représente que 10 à 30 pour cent. Dans ce dernier cas, la question de l'accès et de l'inclusion prime sur le débat entre productivité et création d'emplois.

M^{me} Ducci (OIT), au sujet des remarques du représentant du Pakistan, déclare que l'OIT a tout à fait l'intention de faire une présentation sur la Panoplie à New York. Les organisations ont l'intention de mettre au point une base de données collectives sur les différents aspects de la Panoplie et de recueillir des informations sur l'ensemble des choix politiques, des outils et des études de cas, afin d'offrir la meilleure combinaison de politiques possible et de pouvoir prodiguer des conseils avisés, adaptés aux besoins, aux priorités et aux circonstances nationales.

Eu égard aux commentaires du représentant de l'Union européenne, elle déclare qu'avant la généralisation au niveau national, le CCS s'est concentré sur la sensibilisation et la formation du personnel au sein des organisations compétentes en vue

de favoriser une compréhension et une méthodologie communes. Des travaux en ce sens ont déjà commencé dans un certain nombre de pays, en collaboration les équipes nationales des Nations Unies pour envisager la manière dont la Panoplie pourrait être adaptée dans les différents pays; jusqu'à présent, l'accueil a été enthousiaste. Au représentant du Royaume-Uni, elle indique qu'une méthodologie spécifique est en cours d'élaboration pour aider les organismes à répondre au questionnaire et leur fournir des indicateurs sur lesquels fonder leurs décisions.

En réponse au représentant du Mexique, elle rappelle que la Panoplie contient une section spécifique aux travailleurs migrants et déclare que la question de la migration et de ses causes constituent une partie importante de l'objectif du travail décent; elle ajoute que les quatre piliers fondamentaux s'appliquent aussi aux travailleurs migrants. Étant donné que toutes les organisations des Nations Unies sont, d'une manière ou d'une autre, concernées par la migration, le fait d'aborder la question sous l'angle du travail décent permet une plus grande cohérence des politiques dans ce domaine.

Elle convient avec le représentant d'Argentine que la croissance en elle-même est insuffisante et qu'il faut aussi de la création d'emplois et un travail décent, objectifs même de la Panoplie. Étant donné que la Panoplie a été favorablement accueillie par les institutions des Nations Unies, d'autres outils de ce type seront élaborés à l'avenir, tenant compte des enseignements tirés du processus actuel. En réponse au représentant d'Algérie, elle déclare que l'un des fruits attendus de la Panoplie est une coopération accrue et des échanges d'information et d'expériences entre pays, tant dans le sens Nord-Sud que dans le sens Sud-Sud. Elle ajoute que des efforts ont été déployés, à l'occasion de la mise au point de la Panoplie, pour tenir compte de la situation spécifique des pays en développement, tels que les grands nombres de personnes travaillant dans l'économie informelle, mais des améliorations seront indubitablement introduites progressivement au fur et à mesure que des leçons seront tirées dans les pays concernés.

Elle remercie le représentant de Norvège pour sa remarque sur la signification politique de la Panoplie, étant donné que l'un des objectifs du CCS a été d'élaborer un produit qui reflète la volonté du système des Nations Unies d'améliorer la cohérence des politiques. Quant à l'évaluation de l'impact de la

Panoplie, elle déclare qu'il est prévu de consulter les mandants de chacune des organisations pertinentes, en fonction de leurs mandats particuliers. La raison pour laquelle on souhaite passer très rapidement à l'étape de l'auto-évaluation par les organismes tient à la volonté de fixer un point de départ à partir duquel on pourra mesurer les progrès accomplis par rapport au délai de 2015 relatif aux ODM. L'objectif dans l'immédiat consiste à présenter des résultats préliminaires au CCS lors de sa prochaine réunion d'octobre 2007, et des résultats plus détaillés à la Commission du développement social du Conseil en février 2008.

M. Masuku (FAO) déclare que les préoccupations évoquées durant la discussion actuelle seront prises en considération dans la mise en œuvre de la Panoplie. Sur la question de savoir s'il existe de quelconques propositions spécifiques de la FAO pour aider les Etats membres à relever les défis liés à la baisse de la productivité agricole en Afrique, il déclare que la FAO procède à des travaux analytiques, prodigue des conseils stratégiques spécifiques à différents pays et propose des solutions novatrices. En réponse à la question du représentant du Royaume-Uni, il déclare que la formation et la sensibilisation sont essentielles pour assurer une interprétation cohérente du concept de travail décent.

Il reconnaît que la question des travailleurs migrants est un défi majeur. La mise en œuvre de la Panoplie relève d'un processus d'apprentissage pour toutes les entités concernées : si les concepts ne sont pas nouveaux, le mécanisme même de la Panoplie, lui, l'est. Il se félicite par conséquent de l'idée d'organiser une séance d'information à New York visant à donner aux institutions concernées des indications des Etats membres sur les orientations futures possibles. Il admet que l'investissement dans l'agriculture, en particulier dans les pays les moins avancés, est essentiel si l'on veut espérer lutter contre la pauvreté. A cet égard, il se déclare favorable à la décision prise à Maputo en 2003 par les Etats membres de l'Union africaine d'affecter au moins 10 pour cent de leurs budgets nationaux à l'agriculture.

M^{me} Weber-Mosdorf (OMS) indique qu'il est essentiel de collaborer plus efficacement au niveau global et national, avec ou sans la Panoplie. L'OMS compte se servir de cette Panoplie pour renforcer sa collaboration avec les autres institutions de manière pragmatique, conformément à son mandat et aux besoins des pays. Il serait nécessaire de discuter plus

avant de la manière dont les progrès pourraient être mesurés plus efficacement. Dans le cadre de l'application de la Panoplie, l'OMS entend porter une attention particulière au cas des travailleurs migrants, qui sont les plus mal lotis.

La création d'emplois dans le secteur de la santé est un aspect très important de l'objectif du travail décent. Il existe des exemples novateurs dans ce domaine, tel le projet conjoint entre le PNUE et l'OMS et l'école de génie en Tanzanie, dans le cadre de laquelle on produit à bon compte des autoclaves solaires qui pourraient servir au traitement et à la gestion des déchets sanitaires. L'OMS préconise un renforcement des systèmes de santé, ce qui suppose de faire appel à des travailleurs qualifiés dans le domaine de la santé, sans lesquels il n'est pas possible de gérer les problèmes de santé dans les pays en développement, même avec une augmentation des fonds de la part des bailleurs de fonds. Le système de santé est à l'avant-garde de la lutte contre les incidences du changement climatique, y compris les dangers en matière de santé au travail. Elle rappelle que l'OMS estime que l'on perd chaque année 4 pour cent du PIB mondial du fait des problèmes de santé au travail. Le renforcement des systèmes de santé est un préalable à la croissance et à l'emploi.

Le Président remercie les panélistes et les participants de cette fructueuse discussion sur la Panoplie.

La réunion est levée à 18 h et reprend à 18 h 35.

Annnonce présidentielle sur le statut des négociations relatives à la Déclaration ministérielle

Le Président signale que, si le texte de la Déclaration ministérielle a été dans une large mesure accepté, un certain nombre de questions restent en suspens. Etant donné qu'il serait extrêmement regrettable de ne pas parvenir à un consensus mais vu aussi que le processus de recherche d'un consensus ne doit pas avoir d'incidence négative sur les travaux du reste de la session, le Conseil doit décider de l'opportunité de prolonger les négociations.

M. Maksimychev (Fédération de Russie), appuyé par **M. Sow** (Guinée), **M. Cabral** (Guinée-Bissau) et **M. Akram** (Pakistan), préconise de poursuivre les efforts en vue de parvenir à un accord sur le texte.

M. Miller (États-Unis d'Amérique), soutenu par **M. Gomes** (Portugal), s'exprimant au nom de l'Union européenne, convient que les négociations doivent continuer, mais qu'un délai doit être fixé au terme duquel elles devront être terminées.

Le Président déclare qu'il suppose que le Conseil est d'accord pour que le travail sur le texte de la Déclaration ministérielle se poursuive.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 19 heures.